

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

# L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,  
JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

**PRIX DES ABONNEMENTS :**

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.  
Six mois, — . . . 10 — — 13 »  
Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

**Gare de Saumur (Service d'été, 10 mai).**

**DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.**

3 heures 09 minutes du matin, Express.  
9 — 02 — — Omnibus-Mixte.  
1 — 33 — — soir, Omnibus-Mixte.  
4 — 13 — — Express.  
7 — 22 — — Omnibus-Mixte.

**DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.**

3 heures 03 minutes du matin, Mixte.  
8 — 35 — — Omnibus-Mixte.  
9 — 50 — — Express.  
12 — 38 — — Omnibus-Mixte.  
5 — 37 — — soir, Omnibus.  
10 — 30 — — Express.

**PRIX DES INSERTIONS :**

Dans les annonces . . . . . 20 c. la ligne.  
Dans les réclames . . . . . 30 —  
Dans les faits divers . . . . . 50 —  
Dans toute autre partie du journal. 75 —

RÉSERVES SONT FAITES :  
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas;  
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

ON S'ABONNE A SAUMUR,  
AU BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et  
chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires.

**Chronique Politique.**

Pendant que l'armée régulière espagnole s'apprête à faire en quelque sorte le siège de Valence, à Madrid, l'on se préoccupe vivement de la résolution prise par les députés républicains qui se sont éloignés des Cortès. On parle d'une proposition qui aurait été soumise à l'assemblée afin que les sièges des députés abstentionnistes fussent déclarés vacants. La séance du 10, dans laquelle on a discuté cette mesure, a été très-animée; mais aucune résolution n'a encore été prise.

L'occupation de Valence par les insurgés assigne au soulèvement républicain sa véritable importance et son incontestable gravité. Si l'on songe, en effet, que le télégraphe avait dissimulé, pendant plusieurs jours, ce fait si considérable, on aura une idée de la confiance qu'il faut accorder aux renseignements venus par cette voie. Ce qu'il ne cache pas complètement il l'atténue au point d'en dénaturer le caractère.

C'est ainsi qu'un télégramme du 13 assure que le mouvement se réduit en ce moment à l'insurrection de Valence et à plusieurs petites bandes parcourant les provinces. Or, une autre dépêche du même jour signale la présence à Alcira d'une bande de mille insurgés. Qu'on juge par ce détail de l'exactitude des autres!

La vérité, c'est que les insurgés fortifiés dans Valence, c'est-à-dire dans une des villes les plus importantes de la Péninsule, peuvent

opposer une longue résistance. Malgré l'envoi considérable de troupes sur ce point, l'armée régulière n'a point encore osé tenter une attaque. Tout l'optimisme de la télégraphie tombe devant de pareils faits.

On lit dans la *Gazette officielle* de Madrid :  
« Le capitaine général de la Catalogne annonce la soumission de 1,800 insurgés dans la province de Tarragone, de 2,000 dans celle de Gérone, de 600 à Lérida et de 600 à Barcelone.

« On attend l'arrivée des derniers renforts à Valence, pour une attaque décisive.

« Une bande de 1,000 insurgés à Alcira a été battue; elle a perdu 61 morts et on lui a fait 50 prisonniers. »

L'âme se désespère, s'écrie l'*Irurac Bat*, en contemplant ce qui se passe aujourd'hui dans notre malheureuse patrie. Du sang partout! du sang de frères versé par des frères, de libéraux versé par des libéraux! Guerre fratricide! A Saragosse elle a été terrible. Nous faisons des vœux pour que le chiffre des victimes de la lutte de Saragosse ne soit pas confirmé!

On nous signale de Berlin le paragraphe suivant de la *Correspondance provinciale* :

« L'accueil cordial que le prince héritier de Prusse a rencontré à Vienne confirme complètement l'espoir que l'on a conçu de voir le gouvernement impérial attacher, comme le gouvernement prussien, un grand prix à la reprise des anciennes relations amicales et intimes entre les deux gouvernements et les deux pays. »

Des lettres de Constantinople prêtent au sultan l'intention de présider en personne à l'inauguration du canal de Suez. Abdul-Aziz se ferait accompagner du grand-vizir et d'une suite nombreuse.

Si cette nouvelle venait à se confirmer, ce serait la preuve la plus concluante de la bonne entente qui semble en voie de se rétablir entre le gouvernement de Constantinople et celui du Caire.

Un peu d'émotion s'est répandue dans Paris, vers la fin de la soirée de mardi à l'occasion de quelques mesures de précaution prises par l'autorité, en vue de la réunion publique qui devait se tenir à Belleville.

Le sujet qui devait être traité dans cette réunion — les voies et moyens pratiques du socialisme — avait sans doute fait craindre que la séance n'aboutit à des scènes analogues à celles de dimanche. En conséquence, la brigade centrale de police avait été mise sur pied et appuyée d'un bataillon et d'un escadron de gardes de Paris.

Ce déploiement de forces a été heureusement inutile. Bien que la salle des Folies Belleville fût comble dès avant huit heures, la discussion n'a même pas été ouverte, faute d'orateurs, et la foule s'est séparée vers dix heures du soir sans le moindre désordre, sans la moindre manifestation tumultueuse. A minuit, les gardes de Paris avaient regagné leurs casernes, et la police continuait seule son service de surveillance habituel.

La nouvelle que des troupes avaient été mises en réquisition et le passage des détache-

ments, tambours en tête, dans le faubourg du Temple, ne pouvaient toutefois manquer de produire dans le quartier une certaine sensation, qui s'est plus tard propagée vers le centre de la ville. Comme toujours, les faux bruits s'en sont mêlés, et il est arrivé un moment où l'on ne parlait; sur le boulevard Montmartre, de rien moins que d'un combat engagé entre la force armée et la population.

La note du *Journal officiel*, que nous avons reproduite dans notre précédent numéro, ne doit pas être comprise comme impliquant la suspension du libre exercice du droit de réunion. Elle a le caractère d'un simple avertissement préalable, destiné à rappeler que la loi autorise le gouvernement à interdire les assemblées susceptibles de devenir un danger pour la paix publique, et que, le cas échéant, il se réserve de faire usage de la faculté que lui donne cette disposition légale. Mais, à moins qu'il ne se présente des circonstances de nature à motiver son intervention, l'autorité se propose de laisser les réunions publiques suivre leur cours comme par le passé.

Nous empruntons les renseignements suivants, sur les troubles d'Aubin, à une lettre écrite, le 10 octobre, au *Napoléonien*, de l'Aveyron :

Je me hâte de vous dire au début que, depuis hier, il ne s'est produit aucun incident fâcheux et que la tranquillité paraît rétablie.

Les funérailles des victimes de la collision du 8 ont eu lieu hier dans la soirée, à l'exception de celles de M. Bernard qui sont ajournées

**FEUILLETON.**

38

**L'ENFANT TROUVÉ,**

Par ÉTIENNE ÉNAULT.

**PREMIÈRE PARTIE.**

**LE PATRE DU BOCAGE.**

(Suite.)

Tout agité de cette double secousse, il se consultait en lui-même et ne savait que résoudre, quand le dialogue suivant vint interrompre ses préoccupations et de nouveau le rendre attentif.

— Vicomte Raoul, je vous salue, dit le marquis en arrêtant son cheval à trois pas du jeune cavalier. Parbleu! reprit-il, je ne m'attendais pas à vous trouver ce soir sur le chemin d'Apremont.

— Ni moi à vous voir dans la direction de Montaigu, répondit sèchement Raoul. N'importe! je souhaitais de vous rencontrer promptement, mon souhait s'est accompli. Dieu soit loué!

— Et pourquoi, je vous prie, étiez-vous si désireux de me joindre? Puis-je vous rendre quelque service?

— Vous pouvez me rendre raison; et c'est ce que vous allez faire à l'instant même! répliqua Raoul avec une soudaine énergie.

Le marquis affecta d'être stupéfait.

— Allons donc! s'écria-t-il. Un duel entre nous! Pourquoi cela? Que me reprochez-vous? Est-ce que vous auriez la singulière prétention de vous constituer le vengeur de deux insolents que j'ai voulu punir en leur infligeant quelques jours de cachot? Ce serait de la folie, morbleu!

Le jeune gentilhomme haussa les épaules, et répondit d'un ton méprisant :

— Ne mentez donc pas! Votre intention était de le tuer! Mais ce n'est pas là mon affaire. Cela regarde la justice humaine, trop impuissante, hélas! à frapper les criminels lorsqu'ils sont de grands seigneurs. Moi, je suis venu pour venger la comtesse de Flavigny, ma mère, que vous avez voulu calomnier. La mort de la marquise d'Apremont a pu seule ajourner l'effet de ma colère. Allons, monsieur, l'épée au vent!

Et Raoul, d'ordinaire si réservé, si timide, avait la mine hautaine et rayonnante d'intrépidité. Il se disposait à mettre pied à terre. Un mot de Gaëtan le retint à cheval.

Je ne me battra pas avec vous, mon cher vicomte, dit tranquillement le marquis.

— Et pourquoi, s'il vous plaît?

— Pour plusieurs raisons.

— Dites-les. J'écoute.

— D'abord, je ne saurais consentir à me battre avec un tout jeune homme, presque un enfant. Si je devais croiser le fer avec quelqu'un de votre famille, ce serait avec le comte de Flavigny.

— Et c'est là justement ce que je veux prévenir, car je soupçonne que mon père a résolu de vous provoquer demain. Moi, je vous provoque aujourd'hui, pour avoir un droit d'antériorité. Vous dites que je suis presque un enfant, soit; mais un enfant capable de souffleter un homme, je vous en prévient.

Un éclair menaçant traversa le regard de Raoul. Gaëtan s'en aperçut; il comprima un mouvement d'impatience; puis, s'efforçant de sourire :

— Ne vous fâchez donc pas ainsi, dit-il. Apprenez, cher vicomte, que je me rends ce soir à Montaigu. Demain, dans la matinée, je me présenterai à votre hôtel pour offrir au comte des excuses sans restriction. Un emportement coupable m'a fait prononcer devant lui des paroles violentes, et je suis au désespoir de l'avoir offensé. Mon amende honorable sera, je vous l'affirme, pleine de franchise, de sincérité. J'espère fléchir l'irritation de l'excellent gentilhomme. Après quoi, je le supplierai de me recevoir en grâce, et nous reprendrons

ensuite les projets d'union que nos deux familles avaient formés, et que le grand héritage qui m'est échu doit rendre plus réalisable que jamais. Vous comprenez dès lors qu'un duel entre vous et moi est parfaitement impossible.

Raoul frémit d'indignation. Il tira brusquement son épée du fourreau.

— Et moi je trouve qu'il est maintenant inévitable! s'écria-t-il.

— Inévitable!... Ah bah!... Expliquez-vous, mon jeune ami.

— C'est facile, monsieur... Je ne veux pas que vous épousiez Blanche de Flavigny! Je ne le veux pas, entendez-vous! J'allais vous le déclarer, lorsque le hasard, en me faisant assister au guet-apens de l'oubliette, a rendu ma démarche inutile. Aujourd'hui, je crois devoir vous signifier ma résolution, puisque vous avez l'audace de supposer qu'un projet de mariage entre ma cousine et vous a encore quelque chance de réussir.

— Mais c'était déjà chose convenue. L'ignorez-vous?

— Je sais, en effet, que vous êtes parvenu à contraindre la volonté de cette noble jeune fille. Comment? C'est ce qu'elle a refusé de m'apprendre. Sans doute vous avez mis en œuvre quelque odieuse machination. Mais que m'importe! Il me suffit que vous n'avez pas

à demain. Onze corps ont été transportés au cimetière de la commune d'Aubin, de laquelle dépend la section du Gua.

Cette cérémonie funèbre avait réuni une affluence énorme de personnes dont l'attitude traduisait l'affliction; mais il ne s'est produit à cette occasion aucune manifestation hostile.

On remarquait en tête du cortège M. le maire d'Aubin et son adjoint. Deux autres inhumations, suivies aujourd'hui d'une troisième, ont eu lieu à Cransac.

En joignant aux noms des défunts celui de M. Bernard et en supposant qu'un autre blessé ait succombé, comme le bruit en est répandu, on resterait au chiffre de seize, trop élevé assurément, mais bien inférieur à celui que certaines gens se plaisent à propager avec une légèreté ou une malignité audacieuses.

Les hauts-fourneaux ont recommencé ce matin à fonctionner, des ouvriers ayant répondu au premier appel qui leur a été fait à cet égard. On espère que le travail pourra être repris demain ou après-demain dans les forges, et, afin qu'il puisse être entretenu, même en cas d'une prolongation de la grève des mineurs, la Compagnie a pris les mesures les plus efficaces pour faire arriver des charbons du dehors. En attendant, on a recommencé dès aujourd'hui le transport de celui qui est déposé à l'Estacade de Cransac.

Il suffit de parcourir un peu les groupes pour se convaincre que, la part faite au deuil qui a frappé la population ouvrière, tout ce qu'il y a dans celle-ci d'honnête et d'intelligent souhaite une reprise prochaine du travail, seule ressource contre la gêne et la misère. L'expression de ce vœu n'est contenue que par la crainte de quelques meneurs qui ont été les seuls coupables dans cette déplorable affaire. Mais l'influence occulte de ces derniers ne saurait persister devant les progrès de l'information judiciaire qui se poursuit vigoureusement.

M. le procureur impérial de Villefranche, qui se trouvait en congé, a rejoint ici son substitut et M. le juge d'instruction. Déjà quelques arrestations ont été opérées sans bruit par la gendarmerie dans l'enceinte même de l'usine.

M. le préfet est toujours ici, ainsi que M. le sous-préfet de Villefranche, s'occupant sans relâche, avec les diverses autorités et les chefs de la compagnie, de combiner les mesures à prendre pour hâter la fin de la crise.

Maintenant que j'ai enregistré les nouvelles du jour, il est nécessaire de compléter sur quelques points mon récit d'hier.

Ainsi encore, en présence du retentissement profond qu'a eu, ainsi qu'il fallait s'y attendre, la déplorable collision de vendredi et des récits exagérés ou faux qui circulent à ce sujet, on ne saurait trop préciser les circonstances par suite desquelles la troupe a été mise dans la cruelle nécessité de faire usage de ses armes.

Mille à douze cents mineurs, envahissant de

nouveau l'usine à un signal donné, avaient fait irruption dans les ateliers en y intimant l'ordre de cesser les travaux, qui s'arrêtaient déjà, en effet, devant leurs injonctions menaçantes. C'est à ce moment qu'un piquet d'une trentaine d'hommes, commandé par M. le lieutenant Bablon, fut détaché de la seule compagnie de soixante-dix hommes qui gardait le grand bureau et envoyé à l'atelier des forges, dans le but de maintenir le passage ouvert à tous ceux qui essayaient encore de détourner les mineurs de l'exécution d'un projet destiné à donner à la grève des proportions plus désastreuses.

M. Lardy venait d'échouer encore dans ses efforts à cet égard, et disait, en se retirant, au lieutenant Bablon: « qu'il n'y pouvait rien. » La poignée de soldats que cet officier avait sous ses ordres, retirée dans un angle de l'atelier, dans une attitude expectante, ne pouvait songer, vu sa faiblesse numérique, à prendre l'offensive et à faire évacuer cet immense atelier. Elle attendait. Malheureusement, les mineurs ne se contentèrent pas du succès que constituait pour eux l'inaction de la troupe; ils s'attaquèrent aussi à elle, et demandèrent à grands cris que les soldats retirassent leurs baïonnettes, s'exposant ainsi à se laisser facilement enlever des fusils que les émeutiers auraient eu ensuite à leur disposition. Le lieutenant répond naturellement à cette agression en faisant croiser la baïonnette; mais cela ne suffit point pour arrêter le flot des agresseurs, qui continuent de se ruer sur la troupe en lui lançant des pierres ou des fragments de fer.

Tel était même l'excitation des agresseurs, que quelques-uns venaient se piquer eux-mêmes sur les baïonnettes qu'ils cherchaient à saisir, resserrant de plus en plus les soldats dans un cercle où leurs mouvements devaient devenir impossibles; quatre d'entre eux se jetèrent sur le lieutenant pour lui enlever son sabre. Au milieu de ce conflit, un coup de feu partit d'abord isolément et sans doute par accident. Cette détonation n'ayant fait que surexciter la fureur des assaillants, l'officier dut laisser à ses hommes le soin de défendre leur vie comme ils pouvaient, et alors furent tirés deux autres coups, suivis ensuite d'une décharge à peu près générale, qui jeta l'épouvante et fit le vide dans l'atelier. Le feu n'a duré que quarante secondes, et même un grand nombre de coups ont été tirés en l'air, ainsi que l'attestent les traces laissées à la toiture de l'atelier. Malheureusement ceux qui avaient porté avaient frappé indistinctement; l'on sait quel avait été leur triste résultat!...

Le même journal publie une dépêche télégraphique, datée d'Aubin, le 11 octobre, à trois heures. Il résulte des termes de cette dépêche que la journée du 10 s'est passée sans que l'ordre ait été troublé.

L'instruction judiciaire a eu pour conséquence dix-sept arrestations.

On assure que M. le procureur général va lui-même prendre en main la direction de l'instruction.

Nous lisons dans le *Journal officiel*:

« Le général comte de Palikao est arrivé à Aubin et a passé la revue des troupes. »

» Le travail est repris dans les mines. »

#### L'INAUGURATION DU CANAL DE SUEZ.

Voici, sauf modifications ultérieures de détail, les dispositions maritimes qu'on nous assure arrêtées pour l'inauguration du canal de Suez:

Tous les navires invités devront être rendus le 16 novembre à Port-Saïd, où des bouées seront préparées d'avance pour indiquer le mouillage de chacun d'eux.

Le lendemain 17, à la pointe du jour, une salve de vingt-et-un coups de canon sera tirée pour annoncer l'appareillage et, aussitôt après avoir levé l'ancre, les navires se mettront en marche dans l'ordre suivant: l'*Aigle*, ayant à son bord l'Impératrice des Français; la corvette à vapeur *Herta*, ayant à bord le prince royal de Prusse; la corvette à vapeur *Elisabetta*, sur laquelle sera embarqué l'archiduc Victor, frère de l'empereur d'Autriche; la corvette à vapeur *Java*, ayant à son bord le prince Henri des Pays-Bas; la corvette à vapeur *Vanadis*, ayant à son bord le prince Auguste de Suède.

Après les navires isolés, viendront les escadres. La première sera l'escadre italienne d'évolutions, commandée par le contre-amiral prince Amédée de Savoie; puis, l'escadre française du Levant, ayant en tête la frégate amirale la *Thémis*; la division néerlandaise et la division suédoise.

Lorsque les navires de guerre seront tous entrés dans le canal, les bâtiments à vapeur du commerce et les paquebots à vapeur suivront, ayant à leur bord de nombreux passagers. Le vice-roi d'Egypte précèdera d'une heure le cortège et s'embarquera sur la corvette à vapeur *Latif*, avec ses ministres, ses aides-de-camp et ses ingénieurs; le *Latif* sera suivi du bateau de la Compagnie, chargé de tout préparer.

Lorsque l'*Aigle* arrivera à Suez, une salve de 101 coups de canon sera tirée par l'artillerie égyptienne.

Tous les Etats n'ont pas encore fait connaître leurs intentions, le programme pourra être modifié; mais il est dès à présent arrêté que, cette grande entreprise étant due à notre pays, l'Impératrice qui représente la France, entrera la première à bord de l'*Aigle* dans le canal.

On mande de Constantinople, le 13 octobre soir:

L'Impératrice des Français est arrivée aujourd'hui à trois heures après-midi. Le temps est splendide. Plus de vingt steamers qui étaient allés à sa rencontre lui ont fait cortège jusqu'au palais de Beylerbey. Les deux rives du Bosphore étaient garnies de troupes; la population entière était accourue de ce côté, tous les navires étaient pavés.

L'Impératrice a été saluée par de nombreuses salves d'artillerie: le spectacle que présentait le Bosphore était merveilleux.

Quand l'*Aigle* est arrivé près de Beylerbey, le sultan, dans un magnifique caïque construit exprès pour l'Impératrice, est allé à sa rencontre et l'a conduite dans son palais. Après que l'Impératrice eut pris quelque repos, le sultan lui a présenté les plus hauts dignitaires de la Porte.

Ce soir, un grand dîner a lieu au palais de Béchiktache. Tout le Bosphore est illuminé. La fête est magnifique; la joie règne dans la population; les affaires sont suspendues partout.

Pour les articles non signés: P. GODET.

## Nouvelles Diverses.

L'Empereur, on le sait, est parti mardi pour Compiègne; le *Sport* nous apprend qu'il est accompagné seulement de sa maison, du grand-écuyer et du grand-veneur.

Le Prince Impérial, lui, aura ses petits invités, les fils du général Fleury, des docteurs Conneau et Corvisart.

Pendant le séjour de Sa Majesté à Compiègne, il n'y aura pas de séries d'invités, proprement dites, mais quelques élus seront appelés à prendre part aux chasses à tir.

— Le prince Charles de Roumanie, qui vient d'assister aux brillantes fêtes des châteaux de Mello et de Mouchy, est invité à passer quelques jours dans la résidence impériale de Compiègne.

— D'après les renseignements de quelques journaux, les ministres qui vont se rendre à Compiègne pour élaborer, sous la présidence du souverain, les projets de loi de la session parlementaire, pourraient bien ne pas revenir à Paris avant le 24 octobre. Nos propres informations, sans fixer une date précise, portent que les ministres ne prolongeraient pas leur séjour à Compiègne au delà du 18 ou du 19.

On sait déjà que cette réunion des membres du gouvernement dans la résidence impériale a pour but, en principe, la discussion définitive du programme ministériel.

Il n'y aurait rien d'impossible, cependant, à ce qu'il en soit sorti autre chose que les projets de loi dont on a parlé. L'examen approfondi de la situation, auquel l'Empereur va se livrer avec ses ministres, pourrait bien amener, en effet, d'importantes résolutions politiques.

renoncé à l'espoir de l'obtenir pour qu'à ma détermination de venger ma mère se joigne le désir implacable de protéger Blanche de Flavigny. Dieu aidant, je vous tuerais!

— Et si je vous tue, moi?

— Alors je mourrai heureux, car je suis sûr que ma cousine n'acceptera pas la main de mon meurtrier. Votre mort ou la mienne sera également son salut.

— Ah çà! mais vous êtes donc amoureux, mon jeune coq! Il fallait me l'avouer tout simplement.

Un mélancolique sourire glissa sur les lèvres de Raoul. Il hocha la tête, mit pied à terre, et répondit d'un ton dédaigneux:

— Je ne vous dois pas compte de mes sentiments. Un homme tel que vous, d'ailleurs, ne les comprendrait pas... Allons, monsieur le marquis, répétait-il, la place est bonne pour un duel à outrance. Je vous attends.

— Ne vous donnez pas cette peine. Je vous répète que je ne battrai pas avec vous.

— Je vous jure, moi, que vous vous battez.

Gaëtan voulut pousser son cheval et passer outre. Raoul tendit la pointe de son épée, et fit reculer l'animal.

— Vous êtes fou! s'écria le marquis étonné. Une rencontre les armes à la main ne saurait avoir lieu sans

seconds ou sans témoins. Remettez la partie à un autre jour.

— Vous oubliez qu'il y a peu de temps, dans une rue de Tiffauges, vous avez tué sous un réverbère un gentilhomme de vos amis. Il n'y avait là que votre adversaire et vous. Ne soyez donc pas si scrupuleux aujourd'hui. Si vous ne tenez point à passer pour un lâche à mes yeux, hâtez-vous de descendre de cheval et de vous mettre en garde contre moi. Surtout, pas de feinte générosité! Je vous déclare que, l'épée au poing, je ne crains personne, pas même vous.

— Peuh! je vous désarmerais trop aisément.

— Essayez donc, si vous osez!

— Bah! on se moquerait de ma facile prouesse, et votre famille ne me pardonnerait pas.

— Décidément, marquis, vous êtes un misérable poltron!

Cette fois Gaëtan resta silencieux pour cacher la colère dont sa poitrine se gonflait. Il éperonna son cheval; mais la pauvre bête sentant une piqure aux narines, se cabra. Le marquis furieux proféra une imprécation. Au même instant un coup de plat d'épée atteignit au visage. Il bondit à terre, et, l'œil en feu, l'écume aux lèvres, dégalna.

— Enfin! s'écria Raoul, admirable de courage et de fierté.

— Je renonce à Blanche de Flavigny! répliqua le marquis dont les dents grinçaient. Mais, mille démons! je vais te tuer, insolent!

Un rude froissement de fer suivit cette menace. Après quelques battements précipités, Gaëtan feignit une brusque retraite, et, tandis que Raoul s'avançait sur lui l'épée haute, il se fendit avec une soudaineté si imprévue que son jeune adversaire faillit avoir le corps traversé. Heureusement le coup avait été porté avec plus de violence que de précision, le fer, en glissant sous le bras de Raoul, n'avait fait qu'égratigner son habit.

— Vive Dieu! dit le brave enfant sans sourciller, je viens de l'échapper belle; vous ne m'y reprendrez plus, marquis.

Les épées s'engagèrent de nouveau. Attaques, parades et ripostes se succédèrent de part et d'autre avec une prestesse égale et une animation croissante. Mais il était facile de voir que le marquis avait peine à contenir son emportement. Il enrageait de son impuissance à frapper Raoul en pleine poitrine. En vain avait-il recours aux ruses les plus subtiles de l'escrime; toutes étaient prévues et déjouées avec une rare habileté et une extrême présence d'esprit. Cependant, comme il attaquait sans relâche, son bras commençait à se lasser. Aussi, voulant relever un dégagement par un demi-cercle, il man-

qua d'énergie, et l'épée de son adversaire alla le toucher à la joue. Le sang jaillit.

— Blessé! rugit-il en portant la main à son visage et en le sentant mouillé. Ah! j'aurai ma revanche! Je le tuerais, j'en réponds.

Raoul ne daigna pas répliquer. Mais il s'aperçut que, pendant qu'il croisait le fer pour la troisième fois, le valet de Gaëtan, toujours à cheval, tirait d'une main furtive un pistolet des fontes de la selle et l'armait. Peut-être se fût-il ému de ce bizarre incident, qui n'avait sans doute d'autre but que de le troubler, lorsqu'un homme franchissant une haie vive vint se dresser devant Roch Duhoux et s'écria:

— Pas de distraction, monsieur Raoul! et ne craignez rien!

— Bénédic! articula le vicomte d'un air heureux!

— Le père! proféra Duhoux avec effarement.

Et il pressa la détente de son arme. Le coup partit. La balle n'atteignit personne: elle s'enfonça dans le tronc du châtaignier. Alors, tout tremblant, tout ahuri, Duhoux s'arma du second pistolet. Il sentit au même instant qu'on lui soulevait une jambe, et, perdant l'équilibre, il alla rouler à terre. Coquelicot apparut au-dessus de lui et lui arracha son arme des mains. Cette fois le pauvre garçon ne rougit pas: il était, au contraire, pâle de colère et d'indignation.

— On annonce l'arrivée à Paris de Mgr Grassellini, cardinal-archevêque de Palerme. Ce prélat, qui a visité à plusieurs reprises la France et qui a publié, il y a quelques années, une étude historique, traduite en français, sur la souveraineté temporelle du saint-siège, aurait reçu du souverain pontife la mission d'étudier l'esprit du clergé français à l'approche du concile.

— Un *tolle* à peu près général se prépare contre le libre échange et le désastreux traité de commerce avec l'Angleterre. Le *Moniteur de la Somme* invite tous les industriels de la région dont Amiens est le centre à suivre l'exemple qui leur est donné de Mulhouse, de Rouen et de Lille. On assure que cet appel sera entendu.

— On a, dit le *Figaro*, d'assez fâcheuses nouvelles sur la santé de l'impératrice de Russie.

Durant son séjour en Crimée, la czarine a contracté une fièvre opiniâtre dont elle ne peut se débarrasser. La faculté conseille, aussitôt qu'un mieux sera survenu, d'aller passer l'hiver dans un climat plus salubre.

Si la souveraine suit les prescriptions de ses médecins, elle viendra s'établir à Nice dès le commencement de décembre.

— Le *Courrier du Bas-Rhin* annonce que M. l'abbé Freppel, professeur d'éloquence sacrée à la Sorbonne, accompagnera en qualité de théologien Mgr l'évêque de Strasbourg à Rome, et que M. l'abbé Simonis, curé à Rixheim, suivra en la même qualité Mgr Cobès, évêque des deux Guinées.

— Le R. P. Hyacinthe a un successeur. On assure que Mgr Darboy aurait choisi le R. P. Monsabré, de l'ordre des Dominicains, pour prêcher les conférences de l'Avent dans la chaire de Notre-Dame.

— Mgr Casanelli d'Istria, évêque d'Ajaccio, est mort d'apoplexie mardi. Il était âgé de soixante-seize ans et était le doyen des évêques de France.

— Un grand deuil frappe le monde littéraire. M. Sainte-Beuve est mort mercredi à l'âge de 65 ans.

— Tous les journaux, en annonçant le vol commis au préjudice de la banque fédérale de Berne par le caissier de la succursale de Zurich, fixent à 800,000 francs le chiffre de ses détournements. Nous tenons de bonne source qu'ils s'élèvent à 2,800,000 fr. Il est probable que la Banque fédérale de Berne va être forcée de suspendre ses paiements. Tous les porteurs de billets de cette Banque s'empresent de les faire présenter au remboursement.

## Chronique Locale et de l'Ouest.

### CONSEIL GÉNÉRAL.

PRÉSIDENCE DE M. LOUVET, PRÉSIDENT.

(Suite.)

Un membre demande à présenter une observation au sujet du port de Chenet-les-Tuffeaux. Il dit que l'administration des ponts-et-chaussées a reconnu la nécessité d'établir à ce port une rampe avec cale; mais, avant de commencer les travaux, elle exige que la commune contribue pour le tiers de la dépense totale qui est évaluée à 3,000 fr. La commune, imposée au maximum pour plusieurs années, se trouve dans l'impossibilité de remplir cette condition, et elle demande que sa participation à la dépense soit fixée dans une moindre proportion.

Ce vœu est appuyé par le Conseil général.

Il est rendu compte, au nom de la deuxième commission, des communications faites par M. le préfet relativement au chemin de fer d'intérêt local projeté entre Poitiers et Saumur.

Le rapporteur rappelle qu'une Compagnie, représentée par M. Galland, a proposé de se charger de l'exécution de cette ligne dont elle a fait les études et que, par délibération du 12 janvier 1869, le Conseil général a autorisé M. le préfet à traiter avec cette Compagnie pour la participation du département à l'entreprise, en prenant pour base le paiement par le département d'une subvention annuelle de 20,000 fr. pendant vingt ans.

La Compagnie dont il s'agit a été définitivement constituée sous forme de Société anonyme, par acte du 12 août 1869, et son siège provisoire a été établi à Poitiers. Les statuts ont été adressés à M. le préfet en même temps qu'une demande par laquelle elle sollicite la concession de la section de Saumur à la limite du département de Maine-et-Loire du chemin de fer d'intérêt local, projeté entre Saumur et Poitiers. Cette section doit passer à ou près Varrains, Chacé, Saint-Cyr-en-Bourg, Brézé, Montreuil, et venir rejoindre la limite du département de la Vienne près de la Motte-Bourbon. Un projet de convention et de cahier de charges a été remis entre les mains de M. le préfet.

Indépendamment de cette ligne, la Compagnie demande la concession, à titre éventuel, d'un autre chemin partant de Saumur, et allant vers la limite du département de la Sarthe dans la direction de La Flèche et de Noyant, en passant par ou près Longué et Baugé.

L'utilité du chemin de Saumur à Poitiers ayant été formellement reconnue par le Conseil général, et cette assemblée ayant déjà voté en principe le concours du département dans les conditions proposées par M. Galland, la troisième commission n'hésite pas à se prononcer en faveur de la concession demandée. Quant à la concession éventuelle sollicitée par la même

Compagnie d'une ligne de Saumur à Baugé et à la limite du département de la Sarthe, la commission pense que cette proposition ne peut être accueillie et que le département ne saurait prendre aucun engagement pour un chemin dont les études ne sont pas encore faites.

Après cet exposé, suivi d'observations échangées entre quelques membres, la résolution suivante a été adoptée :

Le Conseil général autorise M. le préfet à accorder à la Compagnie anonyme constituée à Poitiers, par acte du 12 août 1869, la concession de la section du chemin de fer de Saumur à Poitiers, comprise entre Saumur et la limite du département de Maine-et-Loire, après examen et approbation du cahier de charges.

Conformément à ses précédents votes, émis dans sa session de 1868 et dans sa session extraordinaire de 1869, le Conseil fixe la subvention à accorder à la Compagnie à la somme de 400,000 fr., payables en vingt annuités de 20,000 fr. chacune sans intérêts, à la condition que le passage de la Loire se fera sans que le département ait à intervenir de nouveau.

Le Conseil général délègue M. le préfet pour signer le traité qui pourra intervenir entre le département et ladite compagnie.

Il déclare qu'il ne peut accueillir actuellement la demande de concession éventuelle faite par la même compagnie d'un chemin de fer de Saumur à Baugé et jusqu'à la limite du département de la Sarthe et qu'il désire réserver à ce, égard toute sa liberté d'action.

Sur le rapport d'un autre membre de la même commission, le Conseil émet le vœu que le gouvernement concède à la Compagnie des Charentes les prolongements qu'elle demande sur les réseaux du Midi et de l'Ouest.

Le Conseil général émet le vœu que la route impériale n° 147 soit exhaussée dans la traverse de Montsoreau.

Il appuie la demande du Conseil d'arrondissement de Saumur pour que le fauchage des herbes ait lieu deux fois par an dans le lit du Thouet et dans celui de l'Authion.

Un membre présente au nom de la troisième commission des observations relatives à la pêche fluviale; il signale les réclamations nombreuses que soulève le décret réglementaire du 25 janvier 1868, les difficultés d'application qu'il présente, et les modifications principales qui paraissent devoir y être apportées.

Conformément aux conclusions du rapport, le Conseil général recommande l'adoption des dispositions suivantes :

1° Autoriser les pêcheurs à se servir d'un plus grand nombre d'hommes pour la manœuvre de leurs filets;

2° Autoriser, pendant la nuit, la pêche des poissons voyageurs, tels que saumons, aloses, lamproies, couverts, letreaux et mulets;

3° Reconnaître pour poisson voyageur la

lamproie, et, par suite, en autoriser la pêche sans interruption pendant son séjour dans la Loire et ses affluents;

4° Autoriser également la pêche de l'anguille sans interruption, le frai venant de la mer;

5° Prohiber l'usage du carrelet à petites mailles qu'on emploie pour prendre le frai servant à appâter;

6° Lever la défense de pêcher le saumon du 1<sup>er</sup> octobre au 31 janvier, et autoriser cette pêche sans aucune interruption.

Il demande que le cahier des charges destiné à l'adjudication de la pêche dans le département soit révisé, et que le Conseil soit appelé à donner un avis préalable sur les clauses qu'il renferme.

Conformément à l'avis de MM. les ingénieurs, le Conseil pense qu'il n'y a pas lieu d'apporter des entraves à la pêche du brochet.

Sur la proposition faite par un membre, il appelle enfin l'attention du gouvernement sur les difficultés que présente l'interdiction de la pêche pendant les écourues et l'inutilité d'appliquer cette mesure aux parties de rivières où l'eau reste assez profonde en tout temps pour qu'il n'y ait pas à craindre une trop grande destruction du poisson.

(La suite à un prochain numéro.)

Lundi dernier, vers onze heures du soir, un accident grave, dû à l'imprudence de la victime, est arrivé sur la route de la Ménitrie à Coutures. Le nommé Pierre Pieau, propriétaire demeurant dans cette dernière commune, revenait des noces, en compagnie de trois autres personnes, montées avec lui dans sa charrette, dont il était le conducteur. Malheureusement il se trouvait sous l'influence des trop copieuses libations qu'il avait faites au festin : la voiture, mal dirigée par lui, a versé au fond d'un ravin de 7 à 8 mètres de profondeur, en faisant plusieurs culbutes. Les trois voyageurs en ont été quittes pour quelques contusions sans importance; mais il n'en a pas été de même pour le sieur Pieau, qui s'est fait dans cette chute des blessures tellement graves, que la mort s'en est suivie peu de temps après; et, malgré tout son empressement, M. le docteur Vidal, appelé pour lui donner ses soins, n'a pu que constater le décès.

Mardi soir, un pauvre homme de Chinon a été victime d'une plaisanterie qu'il voulait faire à des camarades. Cet homme, âgé d'au moins soixante ans, revenait de vendre, lorsque, passant à côté de tonneliers qui travaillaient des poinçons, il aperçut près d'eux une bouteille. Croyant qu'elle renfermait du vin, il l'a prit sans être vu des camarades et en but une partie. Cette fiole contenait du vitriole destiné à laver les tonneaux.

Les secours de la médecine ne purent qu'adoucir sa longue agonie qui ne s'est terminée que samedi après midi.

LISTE DE MM. LES OFFICIERS, APPELÉS A SUIVRE LES COURS DE L'ÉCOLE DE CAVALERIE PENDANT L'ANNÉE 1869-70.

Lieutenants instructeurs.

CUIRASSIERS DE LA GARDE. — M. de Noüe. CUIRASSIERS. — MM. Pelletier, du 4<sup>e</sup> régiment; Broussol, du 5<sup>e</sup>; de Clauzade de Mazieux, du 6<sup>e</sup>; de Roquefeuil, du 7<sup>e</sup>.

DRAGONS. — MM. Richard, du 3<sup>e</sup> régiment; de Picquet de Vignolles de Juignac, du 5<sup>e</sup>; Cabrol, du 6<sup>e</sup>; Ponneau, du 7<sup>e</sup>; de Butler, du 12<sup>e</sup>.

LANCIERS. — MM. Geslin de Bourgogne, du 3<sup>e</sup> régiment; de Vergennes, du 8<sup>e</sup>.

CHASSEURS. — MM. Cuny, du 3<sup>e</sup> régiment; Rozat de Mandres, du 4<sup>e</sup>; Poulleau, du 7<sup>e</sup>; Vergne, du 8<sup>e</sup>.

HUSSARDS. — MM. Lassime, du 3<sup>e</sup> régiment; Devolz, du 7<sup>e</sup>.

CHASSEURS D'AFRIQUE. — M. de la Moussaye.

ARTILLERIE. — MM. Orbion, du 1<sup>er</sup> régiment d'artillerie monté; Le Pommellec, du 4<sup>e</sup>; Lavenu, du 8<sup>e</sup>; Moreau, du 12<sup>e</sup>; Dubruy, du 15<sup>e</sup>; Vignot, du 15<sup>e</sup>; Angenoust, du 16<sup>e</sup> régiment

— Lâche ce coquin, et retire-toi, lui dit Bénédicte.

Coquelicot obéit.

Duhoux se releva d'un bond. Il prit son couteau de chasse et se mit en garde sans hésiter. Le père était prêt pour la lutte. Il serrait entre ses doigts d'acier le manche d'un couteau bien affilé : c'était le couteau même dont le solitaire avait été sur le point de frapper le marquis. Comme il allait commencer l'attaque, sans se soucier de l'inégalité des armes, il entendit un bruit bizarre qui lui fit retourner la tête : Gaëtan ricanait.

— Singulier rapprochement ! disait celui-ci, l'épée toujours rapide et furieuse.

Raoul resta silencieux, multipliant ses efforts sans cesser d'être calme et d'aplomb.

— Oh ! c'est vraiment drôle ! reprit le marquis de plus en plus railleur ; savez-vous, cher vicomte, que vous avez un frère aîné ?

— Bête venimeuse ! murmura Raoul.

— Ah ! ah ! vous croyez que je lance une calomnie. Eh bien ! je veux vous dire quel est ce frère aîné ! un grand et beau garçon, ma foi !

— Vipère, tu essayes de mordre, et tu baves en vain !

— Il se nomme... continua Gaëtan.

Mais il ne put articuler un mot de plus. L'épée de Raoul lui traversa la poitrine de part en part, et il

tomba sur le sol en râlant.

A cette vue, saisi d'effroi, Roch Duhoux recula comme s'il se préparait à fuir. Mais il aperçut Coquelicot qui lui barrait le passage en menaçant de faire feu sur lui. Se retournant aussitôt vers Bénédicte :

— Laissez-moi partir ! proféra-t-il avec une sourde véhémence. Sinon j'achève la phrase que mon maître n'a pu terminer.

— Défends-toi, scélérat ! répliqua le père, terrible de résolution et de sang-froid.

Surexcité par la terreur qu'il éprouvait, Duhoux lui porta un coup de pointe rapide, imprévu. Bénédicte, par un mouvement prompt comme l'éclair, eut à peine le temps de l'éviter. Le couteau de chasse déchira sa veste, mais ne fit qu'effleurer son corps. Il saisit aussitôt son adversaire à la gorge, et lui enfonça dans la région du cœur la lame qu'il tenait à la main.

— Ah ! je meurs ! exhalait le blessé, l'œil hagard, la bouche sanglante ; mais j'ai la force de parler... Je parlerai... Le frère aîné se nomme...

Il soupira, se roidit, et ne bougea plus.

— Ils sont morts, sans doute, dit Raoul.

— Je le crois, répondit le père.

— Chargez-vous du soin de faire enlever les cadavres.

Moi, je retourne à Montaigu, où j'adresserai à qui de droit ma déclaration sur ce qui vient de se passer...

Merci pour votre courageuse intervention, et au revoir, mon ami.

— Adieu, monsieur Raoul.

— Adieu ! Pourquoi ? Ne vous reverrai-je plus ?

— J'ai formé le projet de partir bientôt.

— Ah ! et où irez-vous ?

— Chercher fortune... au hasard...

— Vraiment !... Au fait, brave, intelligent, instruit, vous avez sans doute raison... Alors embrassez-moi.

— Vous embrasser !

— Oui, pardieu ! Je crois bien que je n'aurai jamais pressé contre ma poitrine un plus honnête, un plus digne cœur...

Et le jeune vicomte lui ouvrit ses deux bras. Il y eut alors entre eux une étreinte muette et pleine d'effusion. Un doux rayon de lune souriait avec mélancolie à cette scène émouvante, où deux belles âmes, celle d'un pauvre paria de la vie et celle d'un privilégié de la naissance semblaient s'unir fraternellement. Les anges invisibles qui planaient autour d'eux durent écouter, ravis, le murmure de cet embrassement, et porter ensuite à Dieu la bonne nouvelle qu'il y avait toujours sur la terre de généreux instincts et de grandes vertus.

(La suite au prochain numéro.)

d'artillerie pontonnier; Doyen, du 20<sup>e</sup> régiment d'artillerie à cheval.

TRAIN D'ARTILLERIE. — M. Thorel, du 1<sup>er</sup> régiment.

TRAIN DES ÉQUIPAGES. — M. Siffert, sous-lieutenant, du 2<sup>e</sup> régiment.

ARTILLERIE DE MARINE. — M. Dandignac, sous-lieutenant.

Officiers de gendarmerie.

(Nous avons donné leurs noms dans notre numéro de mardi).

Sous-lieutenants d'instruction.

CARABINIERS DE LA GARDE. — M. Bossion.

LANCIERS DE LA GARDE. — MM. de Cambis-Alais; de Neukirchen de Nivenheim.

CHASSEURS DE LA GARDE. — M. de Mieulle.

GUIDES DE LA GARDE. — M. de la Roche Aymon.

CUIRASSIERS. — MM. des Ligneris, du 1<sup>er</sup> régiment; Guimet de Juzancourt, du 2<sup>e</sup>; de Bizemont, du 3<sup>e</sup>; Devezeau de Rancougue, du 4<sup>e</sup>; Audéoud, du 6<sup>e</sup>; de Pleurre, du 7<sup>e</sup>; Be-

noît, du 8<sup>e</sup>; Pellé de Quéral, du 9<sup>e</sup>; de Polignac, du 10<sup>e</sup>.

DRAGONS. — MM. de Noël, du 1<sup>er</sup> régiment; Amiot, du 2<sup>e</sup>; Steiner, du 3<sup>e</sup>; de Marin de Montmarin, du 4<sup>e</sup>; de Dampierre, du 5<sup>e</sup>; Charbonnier de la Guesnerie, du 6<sup>e</sup>; d'Auberjon, du 6<sup>e</sup>; de Montangon, du 8<sup>e</sup>; Gamel, du 9<sup>e</sup>; de Fricon, du 10<sup>e</sup>; de la Chère, du 11<sup>e</sup>; de Harty de Pierrebourg, du 11<sup>e</sup>; de Maillard de Landreville, du 12<sup>e</sup>.

LANCIERS. — MM. Renouard de Bussière, du 1<sup>er</sup> régiment; Odent, du 3<sup>e</sup>; Heurtault de Lammerville, du 4<sup>e</sup>; Neuiller-Nogueira, du 5<sup>e</sup>; de Vanel de Lislroy, du 6<sup>e</sup>.

CHASSEURS. — MM. de Sainte-Croix, du 1<sup>er</sup> régiment; Masson, du 3<sup>e</sup>; de Hennezel d'Ormois, du 4<sup>e</sup>; Micard, du 5<sup>e</sup>; du Launay de la Mothage, du 6<sup>e</sup>; Malet, du 7<sup>e</sup>; Sève, du 8<sup>e</sup>; Lesecq de Crépy, du 9<sup>e</sup>; de Préval, du 10<sup>e</sup>; Davy de Chavigné, du 11<sup>e</sup>; Davach de Thèze, du 12<sup>e</sup>.

HUSSARDS. — MM. de Lachaise, du 1<sup>er</sup> régiment; Hainglaise, du 2<sup>e</sup>; Millet, du 2<sup>e</sup>; de

Wignacourt, du 3<sup>e</sup>; de Poulpiquet du Halgoët, du 4<sup>e</sup>; de Maistre, du 7<sup>e</sup>; Jurine, du 8<sup>e</sup>; Bouvier, du 8<sup>e</sup>.

CHASSEURS D'AFRIQUE. — MM. de Toustain, du 1<sup>er</sup> régiment; de Sesmaisons, du 2<sup>e</sup>; du Boisguéhéneuc, du 3<sup>e</sup>.

SPAHIS. — MM. Morris, du 1<sup>er</sup> régiment; Menetret, du 3<sup>e</sup>.

Pour chronique locale et nouvelles diverses: P. GODET.

### Dernières Nouvelles.

Le conseil des ministres s'est réuni hier matin à Compiègne sous la présidence de l'Empereur.

Plusieurs ministres sont rentrés à Paris et retourneront aujourd'hui à Compiègne pour assister à un nouveau conseil.

Une dépêche de Constantinople annonce que l'Impératrice a rendu visite à la sultane Validé, le jour même de son arrivée.

« Les insurgés de Valence demandent à ca-

pituler. » Ainsi s'exprime un télégramme d'Espagne; mais comme aucune autre dépêche n'est venue confirmer celle-là, nous nous permettrons de douter de son exactitude. Il ne faut pas oublier, en effet, que, d'après les dernières nouvelles, le gouvernement espagnol ne s'était pas cru encore assez fort pour livrer l'assaut à la ville. On attendait de nouvelles troupes. Puis, tout-à-coup on nous annonce que les insurgés ont demandé à capituler. Voilà des insurgés bien complaisants et des assiégeants bien facilement victorieux.

Pour les dernières nouvelles: P. GODET.

BOURSE DU 14 OCTOBRE.

3 p. 0/0 baisse 10 cent. — Fermé à 71 20.  
4 1/2 p. 0/0 hausse 20 cent. — Fermé à 100 70.

BOURSE DU 15 OCTOBRE.

3 p. 0/0 hausse 05 cent. — Fermé à 71 25.  
4 1/2 p. 0/0 baisse 20 cent. — Fermé à 100 50.

P. GODET, propriétaire-gérant.

ENVOIS FRANCO, dans toute la FRANCE, à partir de 25 francs.

# A LA VILLE DE PARIS

GRANDS MAGASINS DE NOUVEAUTÉS

LES PLUS VASTES DE L'EUROPE

RUE MONTMARTRE, 170, A PARIS.

## GRANDE MISE EN VENTE DES NOUVEAUTÉS D'AUTOMNE et D'HIVER.

Les Propriétaires de la VILLE DE PARIS ont l'honneur d'informer les acheteurs des départements qu'ils ont établi dans les principales contrées de la France, des Représentants dépositaires des échantillons de toutes les Etoffes qui composent leurs immenses Assortiments; cette nouvelle combinaison donne aux acheteurs des pays même les plus éloignés de Paris, la facilité de profiter, sans aucun déplacement pour eux, des avantages considérables que la VILLE DE PARIS offre sans cesse à sa clientèle parisienne.

Le Représentant des Grands Magasins de la VILLE DE PARIS, pour les arrondissements de Saumur et Baugé, est M. LORRAIN-BOUCHEREAU, rue Saint-Jean, à Saumur, auquel on peut s'adresser en toute confiance, soit pour voir ses ÉCHANTILLONS, soit pour des DEMANDES de CHALES, DENTELLES, CORBEILLES DE MARIAGE, etc., etc.

L'Écho Saumurois est désigné pour l'insertion des Annonces judiciaires et des Actes de société.

Etude de M<sup>e</sup> CLOUARD, notaire à Saumur.

### A VENDRE

Une MAISONS à Saumur, rue de la Visitation et rue du Roi-René; magasin, cour et jardin.  
S'adresser à M<sup>e</sup> CLOUARD. (424)

Etude de M<sup>e</sup> CLOUARD, notaire à Saumur.

### A VENDRE

#### JOLIE PROPRIÉTÉ

A St-Cyr-en-Bourg,

Grande maison, nouvellement restaurée; servitudes, vastes caves en roc; cour, jardin et vigne; le tout clos de murs, d'une contenance d'un hectare quinze ares.  
S'adresser à M. BOUTET, expert à St-Cyr, ou à M<sup>e</sup> CLOUARD, notaire.

A VENDRE OU A LOUER

Pour entrer en jouissance de suite, UNE MAISON, à Saumur, rue de la Tonnelle, occupée en dernier lieu par M. Rigaud, teinturier.  
S'adresser à M<sup>e</sup> CLOUARD, notaire.

A LOUER

MAISON, rue du Petit-Maure, avec ou sans écurie et remise.  
S'adresser à M. Rivaud. (68)

Etude de M<sup>e</sup> LEROUX, notaire à Saumur.

### A VENDRE

UNE

#### JOLIE PROPRIÉTÉ

Au Pont-Fouchard,

Comprenant maison de maître, avec ameublement de salon et glaces; servitudes, cour, jardin et enclos de 53 ares, et 74 ares de vignes en plein rapport, à la Malgagne.

S'adresser à M. CHAUVIN, pompier, rue d'Orléans, ou à M<sup>e</sup> LEROUX, notaire. (161)

### A VENDRE

#### OU A LOUER

##### UNE MAISON

Située à Saumur, rue du Champ-de-Foire,

Occupée actuellement par l'administration des Pompes funèbres.

Vaste cour, remise à huit voitures et écurie à quatre chevaux.

Entrée en jouissance au 1<sup>er</sup> janvier 1870.

S'adresser à M. MONMUSSEAU, propriétaire à Nantilly. (163)

A LOUER

PRÉSENTMENT,

UNE PORTION DE MAISON avec écurie, rue Haute-Saint-Pierre, joignant la maison de Fos.

S'adresser à M. GIRARD père.

Etude de M<sup>e</sup> BESSON, notaire à Martigné-Briand.

### A VENDRE

UNE

#### MAISON DE CAMPAGNE

Située à 500 mètres de Martigné et entourée d'un hectare soixante-cinq ares de terrain et verger.

Cette maison conviendrait à une famille pour passer la saison des eaux à Joannette.

S'adresser à M<sup>e</sup> BESSON. (405)

### A VENDRE

#### UN PETIT JARDIN,

Entouré de murs,

Situé à Beaulieu, avec cave dans le roc et cheminée.

S'adresser à M<sup>me</sup> veuve MERCIER, rue St-Nicolas. (387)

A LOUER

PRÉSENTMENT

MAISON, avec cour, écuries et remises.

S'adresser à M<sup>e</sup> ROBINEAU, notaire à Saumur, place de la Bilange. (426)

### A CÉDER

POUR CAUSE DE SANTÉ

UN TRÈS-BON

#### CABINET DE LECTURE

Situé rue du Mail, 3, à Angers.

### A CÉDER

POUR CAUSE DE SANTÉ,

#### UNE BONNE AUBERGE

bien achalandée.

S'adresser à M. GUIBERT, rue Cendrière. (401)

### AVIS AUX CHASSEURS

A VENDRE

Plusieurs chiens courants et une chienne couchante.

S'adresser chez DELALANDE-ROBIN, rue de la Mairie. (367)

A VENDRE

POUR CAUSE DE DÉPART,

#### TRÈS-JOLI PONEY

Se monte et s'attelle — vite au trot — très-doux, peut être conduit par un enfant — taille 1<sup>m</sup>20 — robe baie — âge 7 ans — prix 200 fr.

S'adresser à LA MOTHAYE, près Longué. (407)

On demande un ménage sans enfants, dont le mari serait valet de chambre, et la femme cuisinière, pour suivre une famille six mois à Paris et six mois à la campagne.

S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE OU A LOUER

#### L'HOTEL DU CHEVAL BLANC,

Situé au Pont-Fouchard.

S'adresser à M. BESNARD, propriétaire, qui l'exploite. (391)

Une maison de modes demande une ouvrière.

S'adresser au bureau du journal.

Fêtes d'inauguration

#### DU CANAL DE SUEZ

VOYAGE DE PLAISIR

Par mer et par terre, même par caravane, de MARSEILLE à PORT-SAÏD, à ISMAÏLIA, à SUEZ, aux SOURCES de MOÏSE, aux LACS AMERS, au CAIRE, aux PYRAMIDES, à ALEXANDRIE et retour à MARSEILLE.

#### POUR DOUZE CENTS FRANCS

Y compris la table servie sur mer et à terre, par les FRÈRES-PROVENÇAUX, de Paris.

On s'inscrit, à Paris, à l'Office Indo-Américain, rue Auber, n° 1, et dans les villes de département, chez tous les correspondants de la Compagnie de Suez.

DÉPART DE MARSEILLE, le 7 novembre prochain. (419)

Saumur, imp. de P. GODET.